



La CFTD, à l'écoute du terrain, prépare des contre-propositions.

Parce que le monde se transforme très vite et est instable. Parce que les lois et les décisions des juges redéfinissent le management, la discipline, le temps de travail, le pouvoir de l'employeur. Parce que notre maison mère et le monde bancaire évoluent. La DIAC a besoin d'un contrat social d'entreprise spécifique, stable, attractif, mettant l'humain au centre de l'entreprise, permettant la pérennité de l'entreprise, donnant des droits supra-légaux



Akim LAMOURI
Délégué
Syndical CFTD

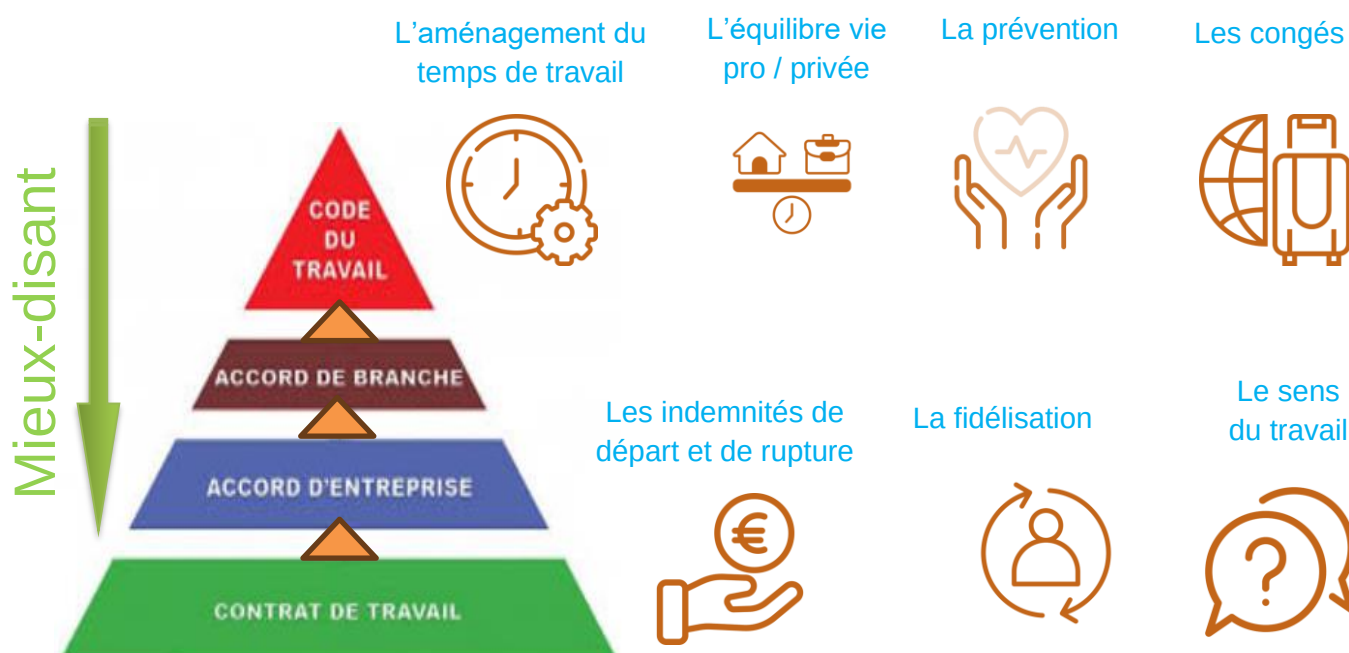
LA CFTD NÉGOCIE POUR VOUS



aux salarié(e)s et clarifiant leur devoir. La CFTD challengera la Direction pour réussir ce défi. La DIAC fait partie de notre histoire et accompagne Renault depuis plus de 100 ans. Chaque fois que la DIAC a eu un progrès social, elle a su faire fructifier ses résultats et en faire largement profiter Renault. La performance sociale est une des clés indispensables pour atteindre la performance économique. Nous avons jusqu'à novembre 2025 pour aboutir à une négociation collective équilibrée. Le 3 juillet 2025, la négociation commence réellement...

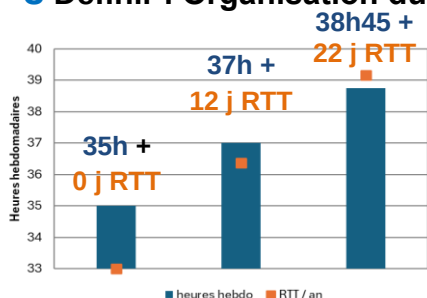
NÉGOCIATION COLLECTIVE DIAC : C'EST L'HEURE DES PROPOSITIONS CFTD !

Une construction basée sur notre spécificité DIAC, la mutualisation du socle social commun Renault et notre syndicalisme de proximité des salarié(e)s !





- 1 Définir le temps de travail (35h ? / 37h ? / 38h45 ? / 39h ? / 40h ?...)
- 2 Définir le type d'horaire fixe / variable (pour les technicien(ne)s), et le forfait jour (pour les cadres) - La CFDT veut différencier le temps de travail selon trois catégories : les plateformes, les fonctions supports et les forfaits jour.
- 3 Définir l'Organisation du Temps de Travail (OTT) DIAC



La CFDT veut un accord collectif équitable pour tous les statuts. 2 options : soit 37 h + 12 j RTT pour celles et ceux qui sont au décompte horaire **sans réduction de salaire** et principe du forfait jours ; soit 38h45 + 22 j RTT pour celles et ceux qui sont au décompte horaire et 11 j de « congés équité » en plus de leur RTT pour les forfaits jours.



Pour la CFDT, le samedi doit rester un jour non normal de travail à la DIAC et doit donc avoir une rémunération spécifique DIAC !

Du lundi au vendredi = 25% pour les heures supplémentaires + un système de prime.

Samedi = 100% + prime repas selon le barème de note de frais de Renault.

Dimanche et fériés = 125%

La CFDT propose d'équilibrer le réaménagement du temps de travail, des salarié(e)s soumis(e)s au décompte horaire, par des compensations financières.



Nombre de congés AVANT = Nombre de congés APRÈS

La CFDT ne veut pas de jours de congés imposés !

La CFDT veut déclencher « la clause du grand-père ». Cela signifierait que les salarié(e)s présent(e)s garderaient leurs congés acquis.



La CFDT propose de mettre en place une prime d'ancienneté selon les règles Renault.



Notre négociation collective touche toutes les thématiques de notre entreprise ainsi que tous ses salarié(e)s (les plateformes CRC / CRR / BOE / SIGMA..., les fonctions supports, les itinérant(e)s, l'infirmier(e), RVP....). Les métiers DIAC ne sont pas les mêmes que les métiers Renault !

LA SYNTHÈSE DE LA CFDT

Le 3 juillet 2025, la CFDT présentera à la Direction ses premières propositions, dont nous avons énuméré une partie dans ce tract. Des heures de négociation ne peuvent être retranscrites sur un tract de deux pages. N'hésitez pas à interpeler vos élu(e)s et représentants CFDT pour avoir des informations tout au long des mois de négociations qui sont devant nous.

Ne rien lâcher, ni sur les valeurs de la CFDT ni sur la défense des salarié(e)s !

SEUL ON VA VITE, ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN, REJOIGNEZ LA CFDT !

